

ACTUALITÉ
COVID-19

Formation
sur le geste
vaccinal

- Domaine : Métiers de la Santé
- Statut de la formation : ouverte

Vaccination des personnes majeures par le pharmacien d'officine

université
PARIS-SACLAY

FACULTÉ DE
PHARMACIE

N° 99A2
odpc
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.odpc.fr

Référence de l'action DPC : 99A22100010





Présentation

CONTEXTE

Le Décret n° 2021-248 du 4 mars 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, vient de paraître pour accélérer la vaccination des personnes les plus vulnérables.

Dans ce contexte, les pharmaciens sont désormais autorisés à vacciner contre la COVID-19. A cela s'ajoute le Décret du 26 mars 2021 qui autorise d'autres professionnels à administrer des vaccins contre la COVID-19.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Former les pharmaciens d'officine à l'administration de la vaccination contre la grippe saisonnière et la COVID-19 aux personnes majeures ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur**, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, conformément à l'Arrêté du 23 avril 2019 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine.

- **Former les professionnels habilités à administrer des vaccins contre la COVID-19** suite au Décret du 26 mars 2021.

Formatrices

PR AUDREY ESCLATINE, Professeur d'Université (virologie, infectiologie, vaccination)

DR SÉVERINE PÉCHINÉ, Maître de conférences en bactériologie (bactériologie, vaccination)

Accompagnées par deux infirmières pour les ateliers pratiques.

Publics concernés

- **PHARMACIENS D'OFFICINE** (titulaires et adjoints)
- **AUTRES PROFESSIONNELS HABILITÉS À VACCINER CONTRE LA COVID-19** suite au décret du 26 mars 2021 (pharmaciens hospitaliers, vétérinaires, dentistes...)

Dates

Une à deux sessions dans l'année.

Se renseigner auprès du service de la Formation Continue :

fc.pharmacie@universite-paris-saclay.fr

Lieu

Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay
Bâtiment Henri Moissan
17 avenue des Sciences
91400 ORSAY

Programme



APPORTS THÉORIQUES EN E-LEARNING (3 HEURES) :

- Rappels sur les vaccinations pouvant être pratiquées par les pharmaciens d'officine : grippe saisonnière et COVID-19
- Communication dans le cadre de la vaccination par le pharmacien
- Organiser la vaccination en pharmacie
- Accueil de la personne et administration du vaccin
- Accueil et vérifications



ATELIERS PRATIQUES EN PRÉSENTIEL (3 HEURES) :

- Administration des vaccins.
- À la fin du module, les pharmaciens seront capables de :
- Décrire les différentes étapes à suivre pour administrer les vaccins
 - Appliquer les mesures d'hygiène préalables (lavage des mains, friction au soluté hydro-alcoolique, désinfection cutanée, etc)
 - Pratiquer les vaccinations par voie intramusculaire ou sous-cutanée (outils de simulation : épaules artificielles, pratique sous contrôle d'une infirmière)



ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

LES ⊕ DE LA FORMATION

- Formation théorique et pratique, délivrée par des expertes de la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay et des infirmières sur le geste vaccinal.

- Délivrance de l'attestation de formation permettant aux pharmaciens d'administrer des vaccins conformément à l'Arrêté du 23 avril 2019 et aux autres professionnels habilités à administrer des vaccins contre la COVID-19 conformément au Décret du 26 mars 2021.

Nombre minimum d'inscrits à suivre la formation : 5

Format

FORMAT MIXTE

DURÉE DE FORMATION :

- 3 heures en e-learning (apports théoriques)
- 3 heures en présentiel (ateliers pratiques)

Formation DPC permettant aux pharmaciens d'officine de remplir leur obligation triennale de « Développement Professionnel Continu » et de réaliser la vaccination contre la COVID-19 et la grippe saisonnière.



Candidature et inscription

- **TITULAIRES** : possibilité de financement par l'ANDPC (maximum 252,86€) et règlement individuel par chèque de 47,16€
- **ADJOINTS ET AUTRES PROFESSIONNELS HABILITÉS À VACCINER CONTRE LA COVID-19 SUITE AU DÉCRET DU 26 MARS 2021** : règlement par chèque de 300€ puis éventuel remboursement par votre OPCO



Bulletin d'inscription en ligne à compléter et à nous renvoyer par mail à : dpc.sante@universite-paris-saclay.fr